



Réf. Farde e-Assemblées : 2278733

N° OJ : 1

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/10/2019

**Objet :** Asbl FEBIAC.- Subside : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019;

Considérant que l'asbl FEBIAC demande un subside de 5.000,00 EUR pour les frais opérationnels #WeAreMobility Tour - 22/09 - rond-point Louise. Sensibilisation aux nouvelles mobilités urbaines dans le cadre de la journée sans voiture;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 5.000,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl FEBIAC.

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019.

Annexes :